

DEVENIR REFERENT.E HARCELEMENT SEXUEL ET AGISSEMENT SEXISTES

Code produit : 2HAR_FOAD / Version v1

FINALITE DE LA FORMATION

Cette formation permet de s'approprier les enjeux de la fonction de Référent

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Comprendre ce que recouvre les notions de harcèlement sexuel, des agissements sexistes, et de harcèlement moral
- Prévenir : Engager des actions de prévention au sein de l'entreprise
- Agir : Orienter et accompagner les salariés

PUBLIC CONCERNE/EMPLOI VISE

Depuis le 1er janvier 2019, la loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel, prévoit l'obligation de nommer deux référent·e·s harcèlement sexuel et agissements sexistes

- Un·e référent·e au sein du CSE (entreprises de plus de 50 salarié·e·s)
- Un·e référent·e employeur (entreprises de plus de 250 salarié·e·s)

PREREQUIS

Être en situation managériale

MODALITES

Durée : 3 heures 30

Type : Distanciel

Assistance technique et pédagogique : Chaque participant recevra, en même temps que sa convocation, le manuel d'utilisation à notre plateforme sécurisée dédiée. Il pourra s'il le souhaite tester et contacter au besoin notre support pour l'utilisation des outils de la formation à distance. Le bénéficiaire dispose également d'une assistance pédagogique de la part l'intervenant identifié dans tout le déroulement du parcours de formation.

Méthodes et moyens pédagogiques : Apports théoriques et pratiques, exercices, analyse de documentaires

Des petits groupes (maximum 6 personnes) pour garantir la facilité des échanges et la qualité du partage d'expériences

Nature des travaux demandés :

Des temps synchrones : les apprenants membres du groupe sont connectés en même temps (visio conférences)

Et des temps asynchrones : les membres du groupe réalisent des exercices, des analyses documentaires, des auto-évaluations etc, chacun de leur côté. Ils ont un accès sécurisé à

notre outil en ligne (Mytalent) qui leur permet d'accéder à des ressources, déposer leur production et d'envoyer un mail au formateur.

Validation des acquis : QCM, tour de table

Sanction de la formation : Attestation de fin de formation

Profil de l'intervenant : Formateur spécialisé dans les Ressources Humaines

PROGRAMME

❖ **Comprendre**

• **Approche juridique**

- Les définitions légales du harcèlement sexuel, des agissements sexistes, du harcèlement moral
- Les sanctions disciplinaires et pénales encourues
 - Faute inexcusable de l'employeur
 - Sanctions disciplinaires à appliquer par l'entreprise
 - Sanctions pénales encourues pour un harceleur

• **Approche psychologique du harcèlement**

- Les différents cas de harcèlement
- Repérer les agissements susceptibles d'amener à une situation de harcèlement
- Le processus psychologique du harcèlement
- Profil de harceleur, profil de harcelé ?
- Fausse victime, faux coupable ?

❖ **Prévenir : Engager des actions de prévention au sein de l'entreprise**

- L'importance de la communication et de l'information
- Sensibilisation du personnel, de l'encadrement : échanges d'idées
- Articulation avec les RPS

❖ **Agir : Orienter et accompagner les salariés**

- **Les différents acteurs pouvant intervenir : Qui sont les "soutiens" privilégiés dans l'entreprise ou à l'extérieur ? et les relais : managers, RH...**
- **Agir face au harcèlement : Que faire quand un cas est décelé ?**
 - Analyser la situations (les signaux d'alarme, l'enquête, les preuves...)
 - Mener un entretien avec la victime et les témoins
 - Le recours à la médiation : techniques et pratique
 - Partage de mesures prises au sein des entreprises

LES + ASFO

Nos responsables pédagogiques et intervenants sont des experts reconnus dans leur métier.

Certification AFNOR selon le référentiel ISO 9001.